



Regards

sur Flourens



Le joli mois
de mai!

n°30

Mai
2010

Magazine d'informations municipales



Le mot du Maire



Le 8 avril dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des présents les budgets 2010 (Commune, assainissement et CCAS).

L'année 2010 marque un tournant pour les finances des collectivités territoriales. C'est l'année de la suppression de la Taxe Professionnelle, ressource majeure pour les communes.

Malgré la compensation de l'État, ce sont plus de 20000 € qui manqueront dans le budget communal. Nous devons donc être particulièrement attentifs à la maîtrise des dépenses en mesurant

systématiquement chaque engagement. Chaque dépense devant toujours être justifiée, utile et nécessaire pour assurer l'intérêt collectif.

Instruire un budget, c'est affirmer les orientations cadres des finances communales.

Dans cet environnement financier défavorable, le budget communal s'articule autour de trois grandes orientations :

- Gérer de façon économe des dépenses de fonctionnement de sorte à prévoir les ressources nécessaires pour faire face aux imprévus et pour dégager une capacité d'autofinancement la plus grande possible pour assurer notre quote-part d'effort financier en matière d'investissement,
- Orienter notre politique d'investissement vers la mise à niveau, le maintien en état de bon fonctionnement, le développement et la valorisation du patrimoine communal,
- Poursuivre la maîtrise de l'endettement de la commune, ceci dans la perspective de dégager les marges de manœuvres nécessaires pour l'exécution de notre projet communal.

Tous ces éléments nous ont conduits à repousser l'étude de la salle omnisports dans l'attente d'éléments concrets de fiscalité pour les années futures.

Notre effort financier sera donc centré sur l'aménagement et le nettoyage du lac au travers de plusieurs projets :

- réfection des toilettes publiques,
- création d'une aire de jeux pour les enfants,
- nettoyage mécanique des deux bras du lac,
- arrachage de la jussie,
- création d'un mini-bassin de rétention sur le Garbose.

Parallèlement notre volonté de maîtrise de la pression fiscale a toujours été présente. Nous avons donc décidé de procéder à un ajustement des taux communaux de 2% pour l'année 2010.

Le budget que je vous présente est un budget ambitieux qui sait aussi être réaliste et raisonnable. Avec ce budget, Flourens a les moyens de faire face aux enjeux qui nous attendent.

Didier Cortes, Maire

Regards sur Flourens

Contact mairie
mairie@flourens.fr
info-comm@flourens.fr
05 61 83 60 19
site : www.flourens.fr

Comité éditorial
Rudolphe Bert
Anne-Lise Camus
Didier Fériol
Marie-Claire Labédan
Monique Routaboul

Photos : Mairie

Conception, réalisation
MicroSophia Communication
05 62 71 01 26



Compte rendus des conseils municipaux

Conseil du 14 décembre 2009

Comme chaque année, l'un des derniers Conseils est voué au vote d'un certain nombre de taux, de redevances, d'indemnités, ...



La redevance d'assainissement passe de 0,76 € à 0,81 € par m³.

L'indemnité pour le gardiennage de l'église et des cimetières reste fixée à 450 € pour l'année 2010.

Location de la salle des fêtes :

- 170 € pour les résidents de la commune
- 85 € pour le personnel communal
- 1 000 € de caution versée lors de la remise des clefs.

Inscriptions à la bibliothèque :

- 13 € pour les familles de Flourens
- 9 € pour les adhérents de plus de 70 ans, les enfants et étudiants extérieurs à la commune
- 20 € pour les adhérents extérieurs à la commune.

Taxe de raccordement au tout-à-l'égout

- La taxe passe de 2 400 € à 2 500 € par logement pour le raccordement au tout-à-l'égout
- l'échéancier de versement est fixé au moment des travaux
- la durée limite pour se raccorder reste fixée à deux ans.

Fixation du prix des copies de documents administratifs :

- 0,30 € pour les formats A4,
- 0,35 € pour les formats A3.

Emplois saisonniers

Comme chaque année, la mairie a ouvert des postes d'emplois saisonniers pour la période des mois de juillet et août. La sélection des candidats, a été faite selon les critères habituels : social, antériorité de la demande, âge,.... Cette année, ce seront donc 13 jeunes qui œuvreront au service de nos concitoyens.

Conseils des mois de février, mars et avril

Les conseils de cette période ont été principalement consacrés à l'élaboration du budget.

Depuis la municipalisation des services du CLAE/CLSH/CAJ, les frais liés aux séjours organisés par ces centres sont désormais fixés par la commune.

Les tarifs suivants ont été votés :

- sortie chiens de traîneaux : 60 €
- sortie ski de fond : 20 €
- séjour à Paris : 410 €
- adhésion au CAJ, 13 € TTC/an.

Choix de l'entreprise pour le remplacement du tracteur pour les ateliers municipaux

1. Trois sociétés (sur trois consultées) ont répondu à la consultation :

- Espace chlorophylle (KUBOTA) pour un montant de 18 574 € HT
- Sacré vert loisir (John Deere) pour un montant de 16 270 € HT
- Ramon(Deutz) pour un montant de 14 900 € HT

2. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de la commission et de retenir la société Ramon. Une subvention est demandée au Conseil Général.

Le budget

L'exercice budgétaire mené en mars de chaque année est toujours pour les municipalités un exercice difficile car il s'agit d'une part de clore l'exercice de l'année antérieure et d'autre part d'arbitrer des choix pour l'exercice à venir.

Cet exercice est d'autant plus contraignant cette année que la réforme de l'État entraîne la suppression de la Taxe Professionnelle. Conformément à l'engagement pris par le Président de la République le 5 février 2009, la loi de finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010 et met en place, en contrepartie, de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales.

Pour les entreprises, les effets de la réforme sont immédiats.

Pour les collectivités territoriales, sa mise en œuvre se fait en deux étapes :

- En 2010, les collectivités territoriales perçoivent le produit de l'équivalent de la taxe professionnelle, avec la garantie que ce produit ne peut pas être inférieur à celui perçu en

2009. Ainsi, les budgets 2010 ne seraient pas affectés par la réforme ;

- À partir de 2011, les collectivités territoriales bénéficieront d'impôts nouveaux, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles. Un mécanisme pérenne de garantie individuelle des ressources permettra d'assurer à chaque commune, à chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), à chaque département et à chaque région la stabilité de ses moyens de financement.

On mesure déjà en 2010, pour la commune de Flourens, le décalage entre la volonté affichée de l'État et la réalité, puisque le budget communal est amputé dès cette année de 20 000 € ! Nous vous présentons dans les pages qui suivent les comptes de la commune pour l'année 2009 et les orientations budgétaires et fiscales prises pour 2010. Nous avons fait le choix de les présenter en regard les unes des autres afin que chacun(e) puisse comparer les deux années simultanément.

infos

Fixation du taux des quatre taxes directes locales

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe professionnelle) et des taxes annexes ou assimilées. Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes. Ils sont répartis entre les différentes catégories d'agents économiques implantés localement :

- les propriétaires d'immeubles :
 - terrains : taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- constructions : taxe foncière sur les propriétés bâties.

- les ménages occupants de locaux d'habitation : taxe d'habitation.
- les entreprises, industriels, commerçants, artisans, professions libérales : taxe professionnelle.

Pour notre commune comme nous nous y étions engagés depuis plusieurs années, les taux ont subi cette année une augmentation de 2% par rapport à 2009 (sachant qu'en 2009, il n'y avait pas eu d'augmentation) :

Principe : + 2 % tous les deux ans

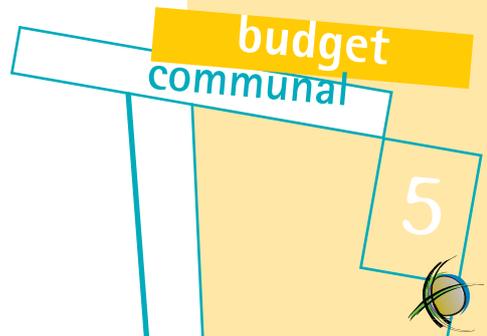
2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2 %	0 %	2 %	0 %	2 %	0 %	2 %	0 %	2 %	0 %

Taux

TAXES	Taux moyens communaux 2009 au niveau :		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2010	Taux Flourens				Proposition + 2%	Évolution annuelle moyenne
	National	Départemental		2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009		
Taxe habitation	14,97 %	15,61 %	39,03 %	12,79 %	13,05 %	13,31 %	13,58 %	13,85 %	1,04 %
Foncier bâti	19,32 %	21,27 %	53,18 %	14,00 %	14,28 %	14,57 %	14,86 %	15,16 %	1,03 %
Foncier non bâti	45,50 %	84,94 %	212,35 %	71,44 %	72,87 %	74,33 %	75,82 %	77,34 %	1,03 %
Taxe professionnelle	16,13 %	>>	32,26 %	15,19 %	15,49 %	15,80 %	16,12 %	Annulé	
Taux relais / CFE*								16,44 %	

* La Cotisation Foncière des Entreprises remplace pour 2010 la Taxe professionnelle.

Le budget d'une commune doit respecter les règles de comptabilité publique



On distingue :

	DÉPENSES	RECETTES
<p>La SECTION DE FONCTIONNEMENT qui reprend les charges (dépenses) et les produits (recettes) pour les opérations de gestion courante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Charges à caractère général Charges de personnel Autres charges de gestion courante Charges financières Charges exceptionnelles 023 Virement à investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Excédent antérieur reporté Produits des services et du domaine Travaux en régie Impôts et taxes Dotations et participations Produits financiers Produits exceptionnels Transfert de charges
<p>La SECTION D'INVESTISSEMENT qui retrace les opérations de la commune (mobilières, immobilières, travaux...) modifiant la valeur du patrimoine municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capital des emprunts Opérations d'investissement <ul style="list-style-type: none"> - travaux - acquisition - constructions 	<ul style="list-style-type: none"> 021 Virement à fonctionnement FCTVA Subventions : CR, CG, DGE, Fonds Européens Emprunts

Entre ces deux sections, existe une articulation Fonctionnement/Investissement qui permet d'équilibrer les budgets en fonction des évolutions des différentes sections.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	023 Virement à investissement	
INVESTISSEMENT	Remboursement des emprunts	Minimum obligatoire autofinancement

Les dépenses et recettes sont classées selon leur nature (alimentation, fournitures, services, dotation, produits des services) ou selon les fonctions (les fonctions correspondent aux thèmes des grandes politiques publiques en France). Les frais financiers générés par les emprunts de la commune, les dotations d'Etat et les produits des impôts locaux sont gérés de manière globale.

- Les recettes sont de natures diverses :
- les impôts locaux,
 - les dotations de l'État : à travers la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) l'État reverse à chaque commune une somme d'argent en fonction de différents critères.
 - les emprunts auprès des banques permettent de répartir le coût d'investissements importants sur plusieurs années.
 - les revenus divers provenant de la vente de certains services municipaux payants (*CLSH, repas de cantine, droits d'inscription à la bibliothèque, location de la salle des fêtes, etc.*)

Les dépenses, décidées par l'équipe municipale, impliquent une gestion rigoureuse. On distingue trois catégories de dépenses :

- les dépenses de fonctionnement sont conditionnées par les besoins de la commune pour fonctionner au quotidien (entretien de bâtiment, de voiries, salaires des employés municipaux, subvention aux associations, etc.).
- les dépenses d'investissement qui traduisent la politique décidée par la municipalité (construction d'équipements sociaux, sportifs, culturels, aménagement et rénovation de nouveaux quartiers, lotissements ou Zone Artisanale, etc.).
- le remboursement des emprunts.

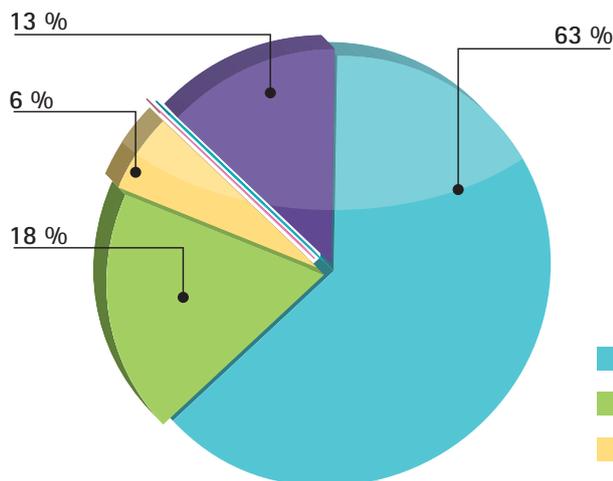
Vous retrouverez donc ces différents éléments dans les tableaux et graphiques des pages suivantes avec, nous l'espérons, une compréhension plus grande qu'à l'accoutumée.

Section de Fonctionnement

Les recettes programmées pour la section de fonctionnement pour 2010 sont les suivantes :

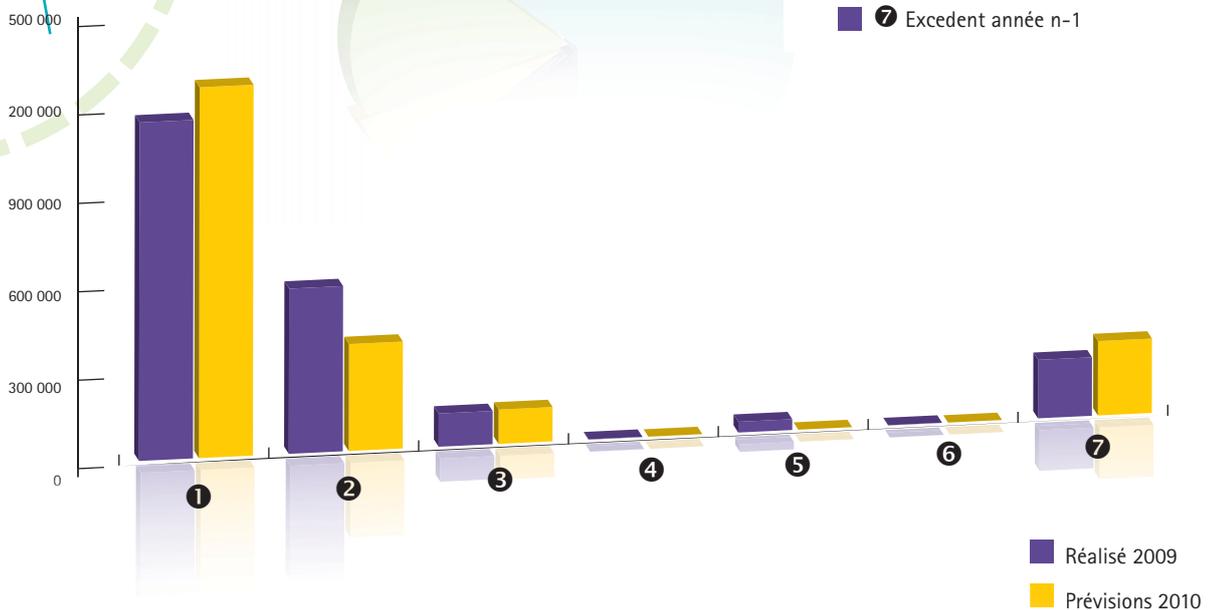
RECETTES	RÉALISÉ 2009	PRÉVISIONS 2010
Impôts et Taxes	1148 370,00 €	1258 201,00 €
Dotation et participation	560 537,27 €	362 699,00 €
Produits et services	112 682,37 €	116 350,00 €
Autres produits de gestion courante	1 113,65 €	520,00 €
Produits exceptionnels	36 509,45 €	
Atténuation et charges	815,15 €	100,00 €
Excédent année n-1	198 351,36 €	252 270,00 €
Total des recettes	2058 379,25 €	1990140,00 €

Recettes de fonctionnement
(budget primitif 2010)



- ① Impôts et Taxes
- ② Dotation et participation
- ③ Produits et services
- ④ Autres produits de gestion courante
- ⑤ Produits exceptionnels
- ⑥ Atténuation et charges
- ⑦ Excédent année n-1

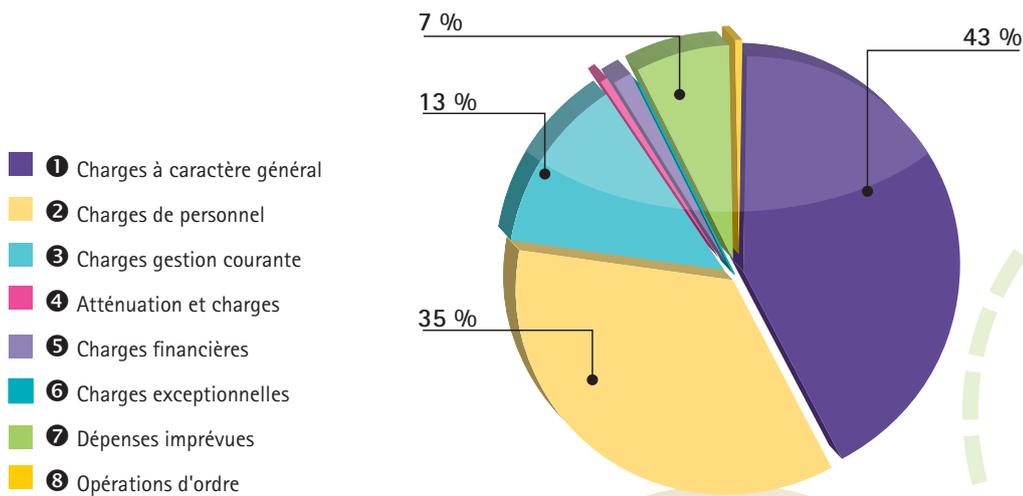
Recettes prévues au budget de fonctionnement 2010
comparées aux recettes réelles de 2009



Les dépenses programmées pour la section de fonctionnement pour 2010 sont les suivantes :

DÉPENSES	RÉALISÉ 2009	PRÉVISIONS 2010
Charges à caractère général	541 601,82 €	841 450,00 €
Charges de personnel	632 705,35 €	704 600,00 €
Charges gestion courante	299 870,30 €	259 856,00 €
Atténuation et charges	9 400,00 €	9 400,00 €
Charges financières	32 002,20 €	30 000,00 €
Charges exceptionnelles	32 410,45 €	200,00 €
Dépenses imprévues		136 321,00 €
Opérations d'ordre	8 119,00 €	8 313,00 €
Total des dépenses	1 556 109,12 €	1 990 140,00 €

Dépenses de fonctionnement (budget primitif 2010)



Dépenses prévues au budget de fonctionnement 2010 comparées aux dépenses réelles réalisées en 2009

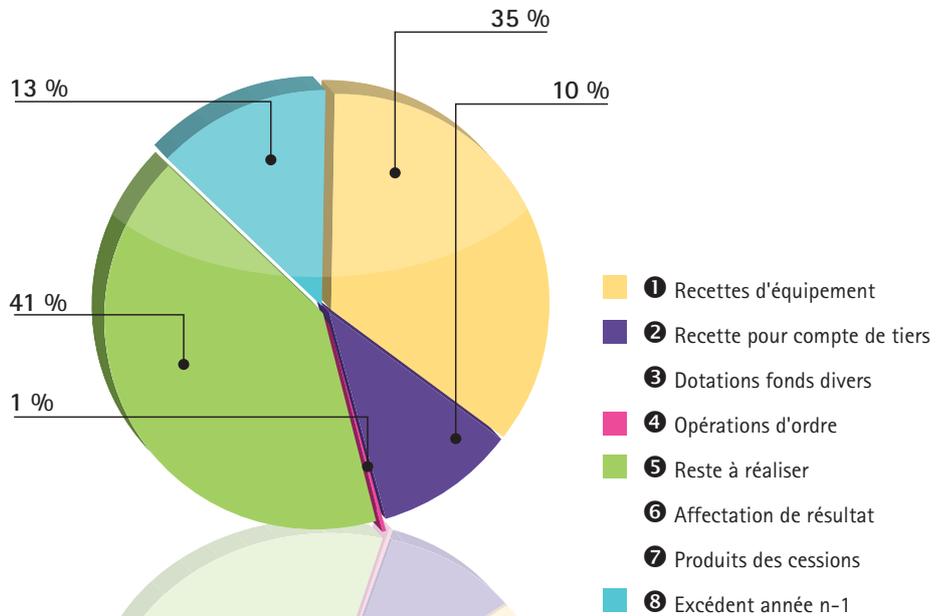


Section d'investissement

Les recettes programmées pour la section d'investissement pour 2010 sont les suivantes :

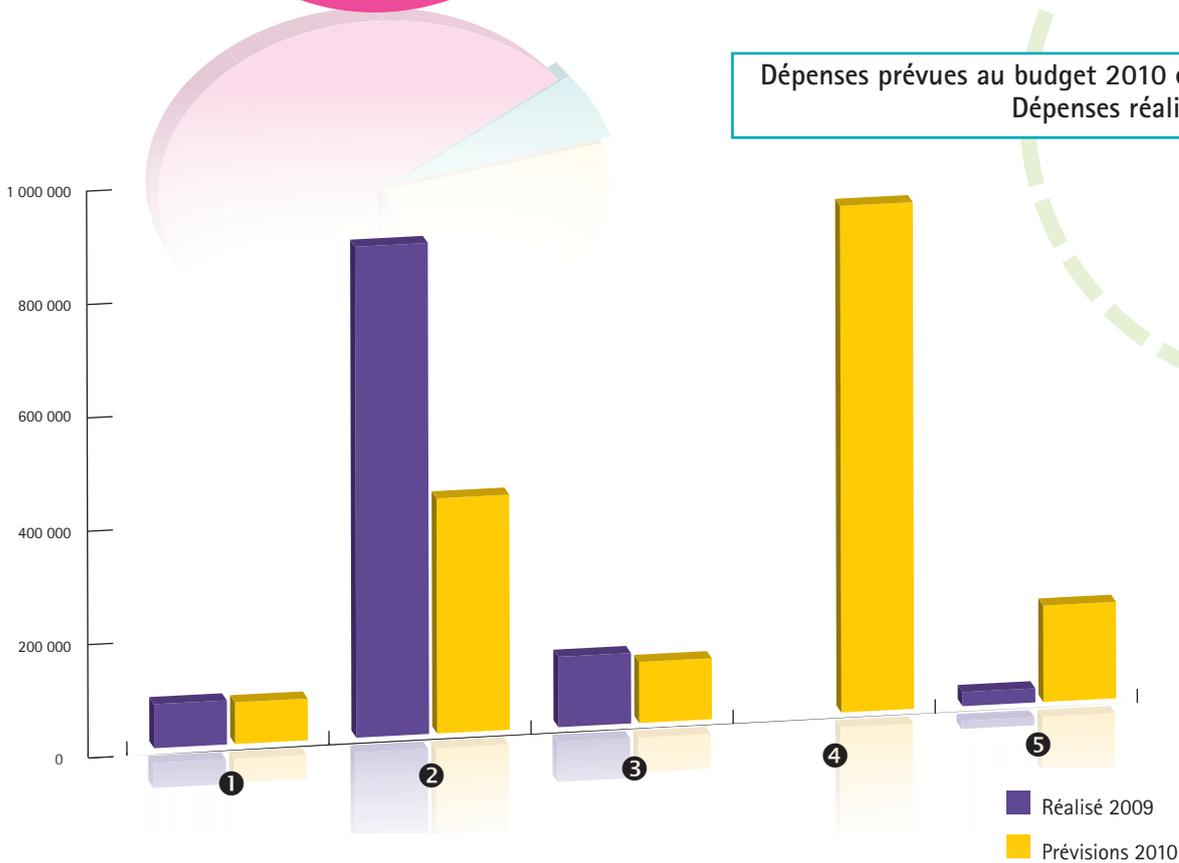
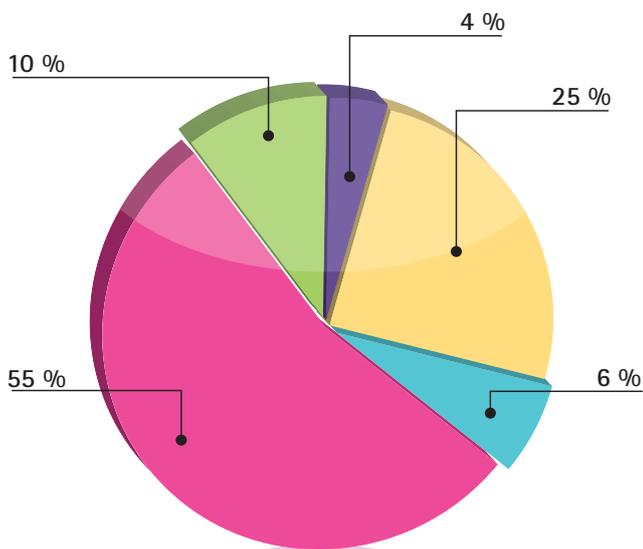
RECETTES	RÉALISÉ 2009	PRÉVISIONS 2010
Recettes d'équipement	296 103,94 €	586 495,00 €
Recette pour compte de tiers	32 410,45 €	169 639,00 €
Dotations fonds divers	137 564,21 €	
Opérations d'ordre	8 119,00 €	8 313,00 €
Reste à réaliser		684 991,00 €
Affectation de résultat	390 000,00 €	
Produits des cessions		
Excédent année n-1	438 354,69 €	209 937,00 €
Total des recettes	1302 552,29 €	1659 375,00 €

Recettes d'investissement (budget primitif 2010)



Sur la base des recettes programmées en 2010, la répartition des dépenses votées est la suivante.

DÉPENSES	RÉALISÉ 2009	PRÉVISIONS 2010
Remboursements d'emprunts	77 661,58 €	73 500,00 €
Dépenses d'équipement	866 048,73 €	414 730,00 €
Dépenses imprévues	124 094,62 €	107 561,00 €
Reste à réaliser		893 584,00 €
Immo en cours	24 810,45 €	170 000,00 €
Total des dépenses	1092 615,38 €	1659 375,00 €



Subventions aux coopératives scolaires et associations

10

SUBVENTIONS 2009

1 Flourens notre village	150,00 €
2 Scrap 31	150,00 €
3 Bibliothèque	190,00 €
4 Dose d'Art Scénic (Théâtre)	300,00 €
5 GFF (Gymnastique)	150,00 €
6 FER (Rwanda)	310,00 €
7 FCPE	400,00 €
8 Florus	500,00 €
9 Boule Rouillée (pétanque)	600,00 €
10 Anciens combattants	600,00 €
11 ASDFL (Football)	750,00 €
12 TMF (Tennis)	800,00 €
13 ACCA (Chasse)	1 000,00 €
14 Les Colverts	1 000,00 €
15 ATA (Troisième Age)	1 040,00 €
16 Comité des Fêtes	6 000,00 €
Total associations Flourens	13 940,00 €

A

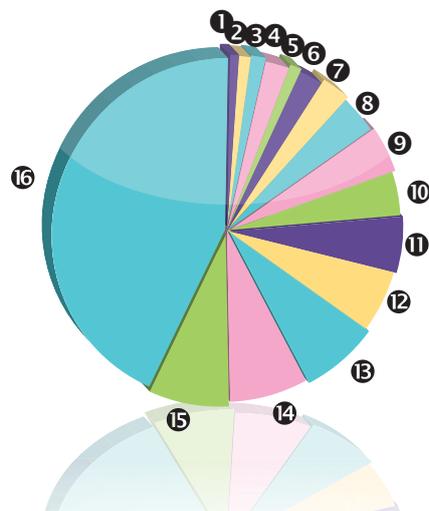
1 ADAPEI	100,00 €
2 Aide à Domicile	450,00 €
3 Arbres et paysages d'Autan	100,00 €
4 FNACA	100,00 €
5 FNATH	100,00 €
6 Les restaurants du cœur	100,00 €
7 Secours Populaire	150,00 €
8 Fondation de France (Haïti)	1 752,00 €
Total associations extérieures à Flourens	2 852,00 €

B

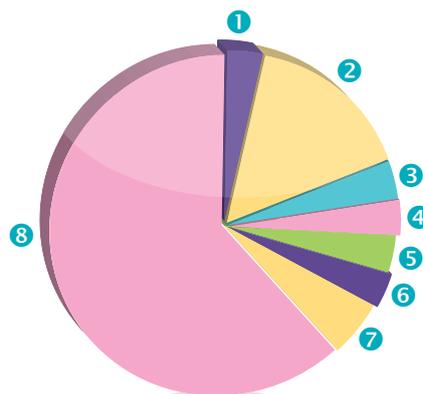
1 CCAS	5 000,00 €
2 Coopérative primaire	250,00 €
3 Coopérative Maternelle	164,00 €
Classe de découverte primaire	- €
Classe de découverte maternelle	- €
Total CCAS + Coopératives	5 414,00 €

C

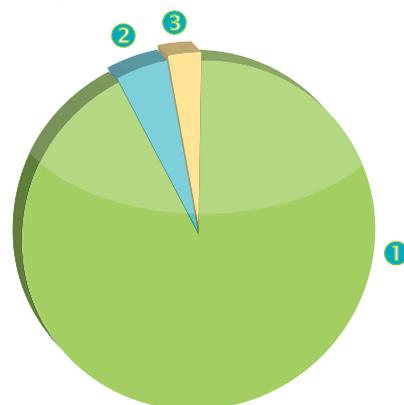
TOTAL SUBVENTIONS	22 206,00 €
--------------------------	--------------------



Subventions accordées aux associations de la commune de Flourens en 2010

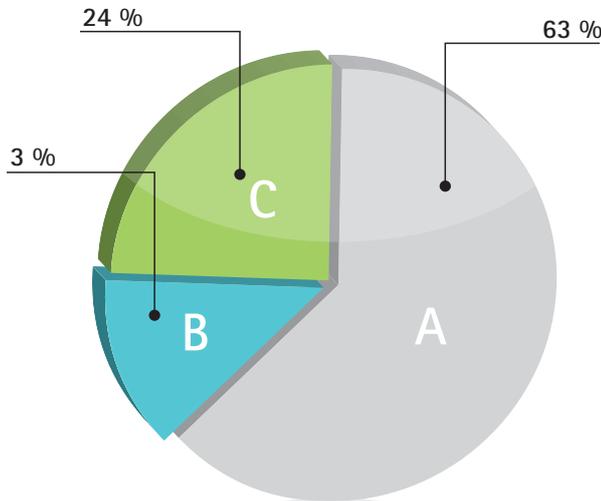


Subventions accordées aux associations extérieures à la commune de Flourens en 2010



Subventions accordées pour le CCAS et les coopératives de la commune de Flourens pour l'année 2010

Total des subventions aux associations en 2010



Au-delà des chiffres, il nous a semblé intéressant de vous montrer la répartition des montants alloués entre les différentes associations (de la commune et extérieures à la commune), le CCAS et les coopératives scolaires. Bien sûr l'essentiel des dotations va à la commune et son tissu associatif afin d'en pérenniser le fonction-

nement et la richesse pour nos concitoyens. Pour les associations extérieures à la commune, notre démarche est un accompagnement essentiellement pour des structures à vocation sociale. Nous essayons, dans la mesure du possible d'avoir une répartition équitable entre elles.

CCAS, coopératives scolaires et associations

Le budget du CCAS reste, année après année, d'un volume constant. Il nous permet de venir en aide à nos concitoyens lorsqu'ils se trouvent dans des situations financières ou matérielles

déliçates. Rappelons que le CCAS peut être saisi par courrier et qu'une commission se réunit pour décider des aides à apporter. Cette procédure est totalement confidentielle.

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Compte administratif	2009	5 009,62 €	5 424,00 €	414,38 €
	2008		2 029,40 €	2 029,40 €
	Total	5 009,62 €	7 453,40 €	2 443,78 €
Budget primitif	2010	7 834,00 €	5 390,00 €	
	2009		2 444,00 €	
	Total	7 834,00 €	7 834,00 €	

Assainissement

Le financement du service assainissement (comme celui de la distribution de l'eau potable) obéit à deux principes : tout d'abord, les services de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées doivent être équilibrés et faire l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts de ceux de la municipalité.

Ainsi, sauf exceptions prévues par la loi, le budget général de la commune ne doit pas supporter de charges concernant les services d'eau et d'assainissement. Inversement, il est a priori exclu que les budgets annexes d'eau et d'assainissement apportent des recettes au budget de la commune.

Il est donc obligatoire, depuis 1996, de retracer l'ensemble des recettes et des dépenses du service, tant en investissement qu'en fonctionnement, dans un budget annexe destiné à faire apparaître le coût de revient du service.

Par ailleurs, l'équilibre des budgets eau et assai-

nissement doit être assuré par les redevances facturées auprès des usagers. Le calcul de celles-ci doit permettre d'appréhender au mieux la valeur économique de la production et de la distribution de l'eau potable d'une part, de la collecte, de l'évacuation et du traitement des eaux usées d'autre part.

Le transfert de la compétence assainissement à un syndicat est neutre pour le budget de la commune : le transfert de charges est en effet accompagné d'un transfert de redevances perçues auprès des usagers qui viennent équilibrer les dépenses engagées.

Sans surprise donc, les comptes du budget assainissement 2009 sont équilibrés, tant en exploitation qu'en investissement. Notons que sur ce dernier, un reste à réaliser d'un peu plus de 138 000 € apparaît, somme qui est portée au budget primitif 2010.

Compte administratif 2009 du service public d'assainissement

	Dépenses	Recettes	Reports 2008	Excédents 2009
Exploitation	51 564,52	63 701,25	51 997,37	64 134,10
Investissement	15 213,15	103 995,94	- 138 410,99	- 49 628,20

Budget primitif 2010

	RECETTES	DÉPENSES
Exploitation	73720,00€	124 165,00 €
Reste à réaliser		
Solde reporté	50 445,00 €	
Total	124 165,00 €	124 165,00 €
Investissement	141 128,00 €	155 634,00 €
Reste à réaliser		
Solde reporté	14 506,00 €	
Résultat d'exploitation	155 634,00 €	155 634,00 €
Total	279 799,00 €	279 799,00 €

Urbanisme Travaux

Naissance du centre commercial...

Les travaux du futur centre commercial ont débuté fin mars.

Les responsables du projet, si tout se déroule conformément au calendrier prévu, annoncent

une ouverture en fin de l'année.

A cet effet, une campagne de recrutement pour 46 postes divers est lancée. Pôle emploi et la maison de l'emploi de Balma en sont chargés.



et naissance du lotissement « Le sentier du Lac »

L'extension maîtrisée de la commune se poursuit avec la seconde phase de travaux prévue dans le cadre du PLU. Le programme prévoit 70 logements repartis en 52 terrains à bâtir pour maison individuelle d'une superficie de 350 à 680 m². Le logement social sera établi sur deux parcelles comprenant chacune un petit bâtiment collectif de type R+1.

Le lotissement se situe sur la RD50d au lieu-dit « En Batut » et à proximité du futur centre commercial. Le terrain est composé de deux versants de pente moyenne séparés par un fossé coulant en direction du lac.

NEXITY-FONCIER CONSEIL est le maître d'œuvre de l'opération. www.nexity-logement.com



Une démarche Agenda 21 dans la commune

Nichoirs à mésanges

Parmi les éléments naturels de lutte contre la prolifération des chenilles processionnaires du pin, la mésange bleue s'avère être un prédateur naturel redoutable. La municipalité a donc décidé de favoriser leur nichage en achetant auprès du CAT Vignalis une vingtaine de nichoirs qui ont été placés à proximité des pins. Le coût unitaire est de 17,58 €.



Que signifie « Agenda 21 » ?

L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992, afin de relever avec efficacité les défis du XXI^e siècle (changements climatiques, perte de la biodiversité, atteintes à l'environnement et à la santé, etc.)

Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population : ainsi naît l'Agenda 21 local.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

L'Agenda 21 local met en œuvre un programme initié par les élus. L'Agenda 21 local engage la commune sur des actions concrètes pour un développement durable de son territoire. Ce n'est pas une démarche strictement environnementale, c'est une démarche de développement durable, qui englobe aussi les questions économiques et sociales.

Un Agenda 21 local est à la fois :

- un processus participatif qui se décline autour d'étapes clés :
- réalisation d'un diagnostic de territoire,
- définition d'enjeux et de stratégies pour le territoire,
- élaboration d'un programme d'actions au regard des compétences et initiatives politiques de la collectivité
- l'engagement de la collectivité dans l'adoption d'un mode de développement plus durable.

À quoi sert un Agenda 21 local ?

La démarche est fondée sur un diagnostic concerté ; elle permet ensuite de concevoir un

projet structurant qui se traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

Comment l'Agenda 21 sera-t-il élaboré ?

L'élaboration d'un programme d'actions « Agenda 21 » demande du temps : concerter la population, confronter le diagnostic technique du territoire avec les perceptions de ses habitants et de ses élus, à partir de ces éléments identifier les enjeux pour le territoire, déterminer les axes puis le contenu d'un programme d'actions peut demander plusieurs années de travail.

La décision de mise en œuvre de cette démarche a été prise en conseil municipal le 4 février 2010. La réflexion sur le projet débute, la méthodologie est à mettre en place mais il appartient à chaque Flourensois d'apporter sa pierre à l'édifice de notre agenda 21 local.

Services à la personne

social
santé

15

Aide à Domicile Banlieue Est

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de tous les bénéficiaires de l'association Aide à Domicile de la Banlieue Est.

Le conseil d'administration, réuni le 21 octobre 2009, a décidé d'adresser à chaque municipalité desservie par l'association le bilan de cette enquête que vous trouverez ci-dessous.

Nous vous rappelons que cette association intervient sur notre commune. Elle apporte aide et soutien aux personnes âgées ou convales-

centes pour la prise en charge des tâches ménagères ou pour la réalisation de services en direction de personnes en difficulté pour se déplacer (courses alimentaires, etc.)

Aide à Domicile de la Banlieue Est
COURS Goudouli – Bât B
31130 Quint-Fonsegrives
Tél. : 05 61 83 32 24



AIDE A DOMICILE BANLIEUE EST

COURS GOUDOULI
BATIMENT B
31130 - FONSEGRIVES -
TÉL. : 05 61 83 32 24 Fax 05 61 54 23 65

BILAN ENQUETE DE SATISFACTION

Courant Novembre 2008 une enquête de satisfaction a été envoyée à nos bénéficiaires.
251 réponses nous sont parvenues.

En voici le dépouillement :

- 109 personnes utilisent nos employées pour marcher, se lever, faire ou aider à la toilette.
- 71 pour la préparation des repas.
- 251, la totalité, pour faire le ménage, le repassage.
- 129, pour aider ou faire les courses.

Il n'y a aucune réponse négative au point 3 (Que pensez-vous du service rendu ?), la grande majorité (198) répondant même « très bon ».
Il en est de même pour la réponse 4 : « Comment qualifiez-vous nos relations ? » 234 réponses « très bien » pour les Aide-ménagères.

Le rapport avec l'Association : bon.

Aucune remarque sur les heures effectuées et facturées, seulement quelques personnes aimeraient des aménagements horaires particuliers. C'est ce que nous essayons de faire en tenant compte de toutes les difficultés de personnel.

Les diverses observations font ressortir de très nombreux compliments pour le personnel, nous constatons surtout que nos employées apportent souvent en plus des tâches imparties, de la présence face à l'isolement de certains, de la chaleur, de la gentillesse.

En plus de la fonction purement « aide à domicile », la fonction sociale, relationnelle et humaine est très souvent mise en valeur.

Préves

Repas à domicile

Nous vous rappelons qu'un service de portage de repas à domicile est en place à Flourens.

Ce service est sous-traité à une société spécialisée.

Un fonctionnement très souple permet de couvrir des besoins spécifiques (nombre de repas distribués, régime alimentaire particulier, ...)

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Animations passées.

Voyage vers les pays de l'Est



Cette année la commission Animation-Culture, pour contribuer à célébrer l'année France-Russie, vous a invités au « Voyage vers les pays de l'Est », du 10 au 13 mars, grâce à une série d'expositions et d'animations : Plaisir des yeux avec les tableaux de Ludmilla Ternano et les beaux livres exposés par la bibliothèque.

Plaisir des yeux encore, avec les icônes, représentation de personnages saints dans la tradition chrétienne orthodoxe, des œufs peints pour Pâques selon la tradition russe, par l'artiste Katia Thizeau. Alexeï Birioukov, le virtuose de la balalaïka, vous a proposé un éventail de l'artisanat russe, avec en particulier les célèbres matriochkas.

Côté animation, le jeudi, les enfants des écoles ont participé à un spectacle interactif présenté par Olga et Martine sur le thème de la Russie. La conférence d'Olga Stolarczuk du vendredi soir sur « l'histoire et les traditions russes » a rassemblé un public attentif, qu'Olga a réussi à captiver avec un panorama de l'histoire russe du X^e siècle jusqu'en 1917...

Enfin samedi, l'ensemble TROÏKA nous a transportés au-delà des frontières, avec un des spectacles les plus prestigieux en France en matière de danse, chants et musique slaves. Même la météo était au rendez-vous : neige et froid en début de semaine !

Rendez-vous pris pour l'année prochaine, un autre voyage...



infos

Sensibilisation à la culture russe

Jeudi 11 mars, les élèves de maternelle ont assisté à un spectacle sur le thème de la Russie.

Texte écrit par les enfants de la G.S. avec l'aide de la maîtresse

« Le spectacle était rythmé, vivant et les enfants ont participé en chantant et frappant des mains. Cela a été l'occasion de partage et d'acquisition de nouveaux mots en russe.

Le spectacle s'est terminé par une petite pièce de théâtre, « Le gros navet » avec la participation des enfants.

Petits et grands ont apprécié cet échange culturel, la beauté des costumes, l'esthétique des danses russes et les sonorités des chants et des instruments

Молодец et Спасибо ! »

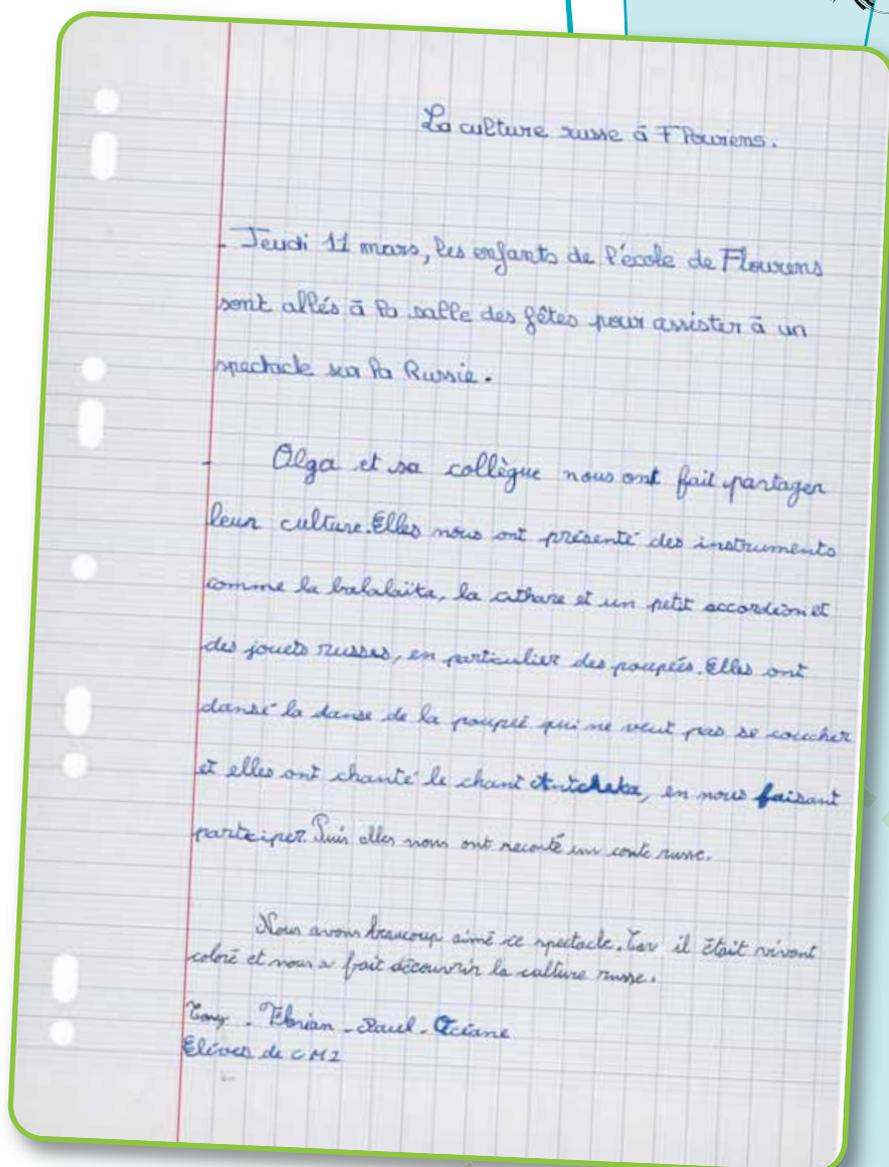
La culture russe à Flourens

Jeudi 11 mars, les enfants de l'école de Flourens sont allés à la salle des fêtes pour assister à un spectacle sur la Russie.

Olga et sa collègue nous ont fait partager leur culture. Elles nous ont présenté des instruments comme la balalaïka, la cithare et un petit accordéon et des jouets russes, en particulier des poupées. Elles ont dansé la danse de la poupée qui ne veut pas se coucher et elles ont chanté le chant Antcheka, en nous faisant participer. Puis elles nous ont raconté un conte russe.

Nous avons beaucoup aimé ce spectacle. Car il était vivant, coloré et nous a fait découvrir la culture russe.

Tony, Florian, Paul, Océane
Élèves de CM2



Animations à venir...

Récital parodique

Le 12 juin 2010 à 20h 30 à la salle des fêtes, ne manquez pas ACIDE LYRIQUE, ensemble toulousain spécialisé dans le récital parodique.

Leur spectacle Opus à l'oreille est un joyeux bric à brac musical. Du Bel Canto à la chanson paillarde, de Verdi à Debussy, du chant grégorien au yodle tyrolien, ce quatuor se permet tous les outrages pour balancer le classique et le lyrique dans un chaudron d'impertinences !

Vous l'avez compris, tout est matière à rire et, des « Trompettes d'Aïda » à « Carmina Burana » en passant par les chants grégoriens, l'opéra, le souffle épique des grandes tragédies..., tout est passé à la moulinette de la parodie. Attention : même à petite dose, Acide Lyrique peut entraîner des fous rires incontrôlés...



Conception graphique,
Mélanie Bloch



Le site internet : www.acidelyrique.com

Battage à l'ancienne le dimanche 5 septembre



Après le succès de la journée du 5 septembre 2004, la commission Animation-Culture et la Municipalité vous donnent à nouveau rendez-vous pour une journée battage à l'ancienne le dimanche 5 septembre 2010.

Dès le matin, tracteurs anciens et récents arriveront pour s'entraîner aux concours de labour. La batteuse et son gerbier seront installés pour des démonstrations que vous pourrez voir tout au long de la journée.

En parallèle vous découvrirez : un vannier, un four à pain, des outils miniatures, de vieilles machines agricoles ainsi que des motos anciennes et l'association Florus préparera du millas.

Seront également présentés dans leurs volières des : poules, canards, oies, tourterelles, pigeons... Restauration et buvette sur place seront proposées par les Jeunes Agriculteurs.

Réservez dès à présent cette date, un programme détaillé vous sera distribué.



Madame, Monsieur,

Avec l'arrivée des beaux jours reflouissent les soirées à l'extérieur, les barbecues, les apéritifs avec les voisins, toutes ces activités qui nous font goûter aux joies et aux

prémises de la vie estivale. Ces événements sont aussi, parfois, l'occasion de débordements verbaux et sonores bien souvent involontaire et ô combien gênants.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » : l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme doit toujours être présent à l'esprit de chacune et chacun d'entre nous.

Ces bruits sont gênants parce qu'ils durent longtemps, parce qu'ils sont très forts ou parce qu'ils se répètent fréquemment. Ils constituent néanmoins une infraction.

La meilleure solution est d'aller rendre visite courtoisement à l'auteur du trouble qui souvent ignore qu'il est à l'origine de la nuisance et essayer de chercher ensemble un terrain d'entente, il faut surtout que l'auteur du trouble se mette à la place de la personne victime de la « gêne ».

Comme dit l'adage "Un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès". Cependant en cas de conflit persistant, rappro-

chez-vous des services de votre mairie, de la préfecture ou de la police et gendarmerie pour connaître vos droits et obligations.

Enfin, comme l'homme est un être doté d'intelligence, faisons confiance à son sens de responsabilité, de civisme et de savoir vivre.

Apprenons à vivre en écocitoyen.

Un certain nombre de solutions existe pour n'en citer que quelques unes :

- Pour les aboiements des chiens, le collier anti-aboiement est efficace et sans douleur pour votre animal ! Cette solution a été adoptée par des habitants de notre commune et a prouvé son efficacité. Votre vétérinaire peut vous conseiller (valeur approximative du collier ≈ 120 €).
- Pour les travaux de bricolage ou de jardinage par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ils ne peuvent être effectués que :
 - Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
 - Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
 - Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00.

Le policier municipal

Accompagnement été 2010

Nous allons prochainement constituer le registre nominatif, limité à la mise en œuvre du plan d'accompagnement été 2010 (plan de gestion de la canicule).

Sa finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le suivi du plan d'accompagnement été 2010 est réalisé sur le terrain par le policier municipal et les membres de la Commission Municipale « Services à la Personne », au travers de contacts téléphoniques et de visites ponctuelles à tous ceux ou celles inscrits sur le registre.

Si vous souhaitez vous inscrire, veuillez vous signaler au secrétariat de la mairie ou auprès du policier municipal.

Etat Civil

de novembre 2009 à février 2010

Naissances

CRIBIER Enola, Cathy, Angèle	10-11-2009
SABAS Jessica, Lucie	21-12-2009
ROUSSE Noa, Christophe, Philippe	19-01-2010
PECHOT Jeanne, Shirley, Adrien	31-01-2010
ELICHA Hannah, Clara	10-02-2010
CASTRO Ysie, Marie	18-02-2010

Décès

MAY Marcelle épouse SZTULMAN	02-12-2009
VERGNE Yvonne, Jeanne épouse MONTAGNE	23-12-2009
ROQUES René, Louis, Laurent	09-01-2010
MARTY Odette, Jeanine épouse QUEYRENS	26-01-2010
CORRA Louis, Joseph	22-02-2010

Calendrier des Manifestations

Dimanche 16 mai	Pétanque	Journée	Concours
Jeudi 27 mai	CLAE-CLSH-CAJ	17 h 00	Fête Enfance Jeunesse
Samedi 29 mai	Théâtre	20 h 30	Représentation jeunes
4-5-6 juin	Comité des Fêtes		Fête Locale
Vendredi 11 juin	Écoles	17 h 00	Fête des Écoles
Samedi 12 juin	Municipalité	20 h 30	« Acide Lyrique »
Vendredi 18 juin	C.A.J/A.T.A	20 h 30	Belote
Samedi 19 juin	Les Colverts	20 h 30	Fête de fin d'année
Vendredi 25 juin	École de Musique	20 h 30	Fête de fin d'année
Samedi 26 juin	Théâtre	20 h 30	Représentation
Samedi 3 juillet	Pétanque	Journée	Concours
Samedi 4 juillet	A T A	Journée	Fête de l'Association
Dimanche 8 août	Pétanque	Journée	Concours
Dimanche 5 septembre	Municipalité	Journée	Battage à l'ancienne
Samedi 11 septembre	Municipalité	10 h à 17 h	Forum des Associations

0,6 FLOURENS